10 août 2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 août 2020 à 19 h 15**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents: M. Luc Brisebois, maire

M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5

À distance : Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

M. Pierre Labonté, conseiller du district 7

Étaient également présents : la greffière, la greffière adjointe, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service de l'urbanisme, le directeur du Service de l'environnement et du développement durable, le directeur du Service de police, le directeur du Service du développement économique et le directeur par intérim du Service des communications et des relations publiques.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
- 3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 20 juillet 2020
- 4. RÈGLEMENTS
 - **4.1.** Règlement (2020)-100-31 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions adoption de règlement
 - **4.2.** Règlement (2020)-101-26 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions adoption de règlement
 - **4.3.** Règlement (2020)-102-59 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions adoption de règlement
 - **4.4.** Règlement (2020)-106-21 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à diverses dispositions adoption de règlement
- 5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale dépôt
 - 5.2. Calendrier des séances ordinaires en 2021
 - **5.3.** Modification de la résolution CM20 06 305 comité de démolition
- 6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Nomination d'un coordonnateur, division services aux citoyens Service de l'urbanisme
 - **6.3.** Transaction de fin d'emploi
- 7. GESTION FINANCIÈRE
 - **7.1.** Liste des comptes à payer
 - 7.2. Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir, s.e.c.
 - 7.3. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à différentes réserves
 - **7.4.** Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à la Réserve financière à des fins environnementales

Initia	ales
Maire	Greffe

10 août 2020

8. URBANISME

- 8.1. Dépôt du rapport du CCU réunion du 20 juillet 2020
- 8.2. Demandes de dérogations mineures
 - **8.2.1.** Demande de dérogations mineures 2019-DM-158 construction neuve 598-604, rue du Moulin
 - **8.2.2.** Demande de dérogation mineure 2020-DM-050 abris matières résiduelles chemin des Cerfs
 - **8.2.3.** Demande de dérogations mineures 2020-DM-060 marge arrière et bande de protection du corridor de signature 167, chemin des Boisés
 - **8.2.4.** Demande de dérogation mineure 2020-DM-081 abri matières résiduelles en cour avant chemin des Cerfs
 - **8.2.5.** Demande de dérogations mineures 2020-DM-106 réductions de la superficie et de la profondeur 111, rue de la Haie
 - **8.2.6.** Demande de dérogation mineure 2020-DM-113 augmentation de la hauteur de la porte du garage 125, rue de la Prairie
 - **8.2.7.** Demande de dérogations mineures 2020-DM-114 diminutions de superficie, profondeur et largeur d'un lot 109, rue de la Haie
 - **8.2.8.** Demande de dérogations mineures 2020-DM-117 portail d'entrée lot 5 011 619 chemin des Boisés
 - **8.2.9.** Demande de dérogations mineures 2020-DM-118 aménagement de l'aire de stationnement 446, rue de la Forge
 - **8.2.10.** Demande de dérogation mineure 2020-DM-119 empiètement d'une remise marge de recul arrière projet intégré 6-142, rue Pinoteau
 - **8.2.11.** Demande de dérogation mineure 2020-DM-122 augmentation de superficie d'une enseigne 578-588, rue de Saint-Jovite
 - **8.2.12.** Demande de dérogation mineure 2020-DM-123 réduction de superficie lot 4 648 993 chemin des Muses
 - **8.2.13.** Demande de dérogation mineure 2020-DM-125 remise en cour avant 201, rue Harrisson
 - **8.2.14.** Demande de dérogation mineure 2020-DM-129 construction neuve Projet intégré d'habitation Pinacle -1300-1320, allée du Géant
 - **8.2.15.** Demande de dérogations mineures 2020-DM-130 augmentation de largeur et superficie du garage isolé 710, chemin Paquette
 - **8.2.16.** Demande de dérogation mineure 2020-DM-135 abris matières résiduelles en marge avant chemin des Cerfs

8.3. PIIA

- **8.3.1.** Demande de PIIA 2019-PIIA-166 construction neuve 598-604, rue du Moulin PIIA-02 Portes d'entrée principales
- **8.3.2.** Demande de PIIA 2020-PIIA-090 enseigne 441, route 117 PIIA-13 Corridors de commerces structurants
- **8.3.3.** Demande de PIIA 2020-PIIA-104 aménagement paysager 751-761, rue de Saint-Jovite PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel
- **8.3.4.** Demande de PIIA 2020-PIIA-107 habitation bifamiliale isolée allée du Géant projet intégré d'habitation (Pinacle) nouveau modèle (Pinacle hybride) PIIA-12 Corridors de villégiature
- **8.3.5.** Demande de PIIA 2020-PIIA-120 enseigne 961-967, rue de Saint-Jovite PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel
- **8.3.6.** Demande de PIIA 2020-PIIA-121 rénovations 150, chemin du Curé-Deslauriers PIIA-08 Base sud
- **8.3.7.** Demande de PIIA 2020-PIIA-124 rénovations 420, route 117 PIIA-13 Corridors de commerces structurants
- **8.3.8.** Demande de PIIA 2020-PIIA-126 aménagement de terrain 2220, chemin du Village PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature
- **8.3.9.** Demande de PIIA 2020-PIIA-127 rénovation 895, rue Beattie PIIA-11 Site du patrimoine Beattie-des-Pins et noyau patrimonial
- 8.3.10. Demande de PIIA 2020-PIIA-132 construction neuve 800, rue de Saint-Jovite -

Initia	ales
Maire	Greffe

10 août 2020

PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

- **8.3.11.** Demande de PIIA 2020-PIIA-133 enseigne 1249, rue de Saint-Jovite PIIA-02 Portes d'entrée principales
- **8.3.12.** Demande de PIIA 2020-PIIA-134 enseigne 2195, chemin du Village PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature
- 9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Aménagement d'un chemin d'accès circuit canotable contrat
 - **9.2.** Demande à Hydro-Québec mise en place et raccordement d'éclairage chemin des Boisseaux
 - **9.3.** Travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et de réfection du réseau d'égout sanitaire dans la servitude du CISSS des Sommets
 - 9.4. Étangs aérés mesures et analyse des boues
 - 9.5. Prolongement de la rue du Télémark acceptation provisoire des travaux de niveau I
 - 9.6. Fin du projet pilote rue Desjardins
- 10. ENVIRONNEMENT
 - 10.1. Gestion des matières résiduelles entente avec la MRC des Laurentides
- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Sécurisation du réseau de sentiers affectation budgétaire
 - 11.2. Réaménagement de la salle de spectacles Première Scène affectation budgétaire
 - 11.3. Structures d'œuvres d'art budget
- **12.** POLICE (aucun point)
- 13. INCENDIE (aucun point)
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun point)
- 15. RAPPORT
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h 15.

CM20 08 395

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

Initiales		
Maire	Greffe	

10 août 2020

3. PROCÈS-VERBAL

CM20 08 396

3.1. Séance ordinaire du 20 juillet 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 juillet 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau déclare qu'il a un intérêt relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM20 08 397

4.1. Règlement (2020)-100-31 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a eu aucune modification entre le projet de règlement, adopté par la résolution CM20 05 200 et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 20 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le Règlement (2020)-100-31 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau reprend part aux délibérations.

CM20 08 398

4.2. Règlement (2020)-101-26 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a eu aucune modification entre le projet de règlement, adopté par la résolution CM20 05 199 et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 20 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le Règlement (2020)-101-26 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Initiales		
Maire	Greffe	

10 août 2020

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau déclare qu'il a un intérêt relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM20 08 399

4.3. Règlement (2020)-102-59 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a aucun changement entre le second projet, adopté par la résolution CM20 07 338 et le règlement soumis pour adoption, de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 20 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de ce règlement a été adopté à la séance du 11 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le Règlement (2020)-102-59 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau reprend part aux délibérations.

CM20 08 400

4.4. Règlement (2020)-106-21 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à diverses dispositions - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a eu aucune modification entre le projet de règlement, adopté par la résolution CM20 05 201 et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par madame Mélanie Matte à la séance du 20 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le Règlement (2020)-106-21 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

Dépôt CM20 08 (5.1)

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

Initiales		
Maire	Greffe	

10 août 2020

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CM20 08 401

5.2. Calendrier des séances ordinaires en 2021

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que pour l'année 2021, les séances ordinaires du conseil municipal aient lieu immédiatement après les séances du conseil d'agglomération et selon le calendrier suivant, lequel sera diffusé sur le site Internet de la Ville et fera l'objet d'un avis public :

- Lundi, 18 janvier
- Lundi, 8 février
- · Lundi, 8 mars
- Lundi, 12 avril
- Lundi, 10 mai
- Lundi, 14 juin
- Lundi, 12 juillet
- Lundi, 9 août
- Lundi, 13 septembre
- Lundi, 4 octobre
- Lundi, 22 novembre
- Lundi, 20 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 402

5.3. Modification de la résolution CM20 06 305 - comité de démolition

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CM20 06 305 afin de remplacer monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille par monsieur le conseiller François Marcoux sur le comité de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. RESSOURCES HUMAINES

Dépôt CM20 08 (6.1)

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant et une preuve de réussite des examens

Initiales		
Maire	Greffe	

10 août 2020

prévus dans le cadre du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence pour un employé du MIP;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil et autorise l'embauche des personnes inscrites dans cette liste, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Commentaires ou Durée
2020-42	Monsieur Davy Bolduc	Régulier	Opérateur à l'assainissement des eaux	20 juillet 2020	Poste vacant
2020-32	Madame Anne Carrier	Régulier	Inspecteur en environnement	17 août 2020	Poste vacant

CM20 08 403

6.2. Nomination d'un coordonnateur, division services aux citoyens - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT la vacance du poste de coordonnateur, division service aux citoyens au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec madame Catherine Liboiron concernant son embauche à titre d'employée de niveau cadre pour occuper la fonction de coordonnatrice, division services aux citoyens pour les besoins du Service de l'urbanisme, à compter du 17 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 08 404

6.3. Transaction de fin d'emploi

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec l'employé;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la transaction à intervenir dans l'entente de fin d'emploi intervenue avec l'employé portant le numéro 1286.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CM20 08 405

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2020 au montant de 171 886,89 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales		
Maire	Greffe	

10 août 2020

CM20 08 406

7.2. Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir, s.e.c.

CONSIDÉRANT que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises et que copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 08 407

7.3. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à différentes réserves

CONSIDÉRANT que les résultats de l'année financière 2019 ont démontré des excédents de fonctionnement reliés aux différentes réserves des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant:

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant total de 481 922,06 \$, réparti entre les différentes réserves d'aqueduc et d'égout des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant, et de la réserve des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Initiales		
Maire	Greffe	

10 août 2020

CM20 08 408

7.4. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à la Réserve financière à des fins environnementales

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 du *Règlement (2019)-173 créant une réserve à des fins environnementales* afin de pourvoir aux dépenses futures permettant l'acquisition, le développement, l'entretien, le remplacement et le maintien d'équipements mobiliers ou immobiliers nécessaires, ainsi qu'au soutien de divers projets et activités répondant aux enjeux environnementaux de la Ville:

CONSIDÉRANT l'adoption d'un plan directeur en environnement en 2003 et l'adoption d'un plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030, dont l'orientation 4 est de préserver et mettre en valeur le milieu naturel et ses caractéristiques;

CONSIDÉRANT qu'afin de mieux répartir dans le temps l'effort financier requis, il est dans l'intérêt de la Ville de verser des sommes à cette réserve qui lui permettront de financer des interventions répondant aux enjeux environnementaux de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à la réserve financière à des fins environnementales, pour un montant de 250 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8. URBANISME

Dépôt CM20 08 (8.1)

8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunion du 20 juillet 2020

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme concernant la réunion du 20 juillet 2020, conformément à l'article 18 du *Règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil.*

8.2. Demandes de dérogations mineures

CM20 08 409

8.2.1. Demande de dérogations mineures - 2019-DM-158 - construction neuve - 598-604, rue du Moulin

Cette demande de dérogations mineures 2019-DM-158 vise à autoriser, dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment de 12 logements :

- l'implantation des conteneurs à matières résiduelles à 0,36 m plutôt qu'à 1 m de la ligne arrière;
- l'implantation de l'aire de stationnement :
 - o dans la marge et la cour avant alors que le règlement ne le permet pas;
 - à 0,84 m plutôt qu'à 2,5 m de la ligne avant et à 0,27 m plutôt qu'à 1 m de la ligne arrière;
- l'aménagement d'une allée d'accès :
 - o à 0,53 m plutôt qu'à 1 m de la ligne latérale du terrain;
 - o à double sens d'une largeur de 5 m plutôt que de 6 m;
- l'aire d'isolement à 1,24 m alors qu'une distance minimale de 2,5 m est requise entre l'aire de stationnement et le bâtiment principal et à 0,27 m plutôt qu'à 1 m de la ligne arrière.

Le CCU recommande de refuser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-07-143.

Initiales	
Maire	Greffe

10 août 2020

Questions du public : des commentaires ont été reçus avant la séance, aucune intervention des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces dérogations mineures compte tenu de l'absence de préjudice et de la proximité de l'aire de stationnement avec les terrains voisins qui occasionne un impact important sur leur qualité de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 410

8.2.2. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-050 - abris matières résiduelles - chemin des Cerfs

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-050 vise à autoriser l'implantation de 4 abris à matières résiduelles dans la marge avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-07-145.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 08 411

8.2.3. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-060 - marge arrière et bande de protection du corridor de signature - 167, chemin des Boisés

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-060 vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence afin que :

- l'implantation du bâtiment soit à 5,53 m plutôt qu'à 15 m de la marge arrière;
- l'implantation de la galerie soit à 3,33 m plutôt qu'à 15 m de la marge arrière;
- l'avant-toit de la véranda projetée soit à 5,1 m plutôt qu'à 15 m de la marge arrière:
- l'implantation de la véranda projetée soit à 5,53 m plutôt qu'à 15 m de la marge arrière;
- l'implantation du bâtiment principal et de la véranda projetée sur la bande de protection d'un corridor de signature soient à 5,53 m plutôt qu'à 7 m de la ligne arrière;
- l'implantation de la galerie projetée sur la bande de protection d'un corridor de signature soit à 3,33 m plutôt qu'à 5 m de la ligne arrière.

Le CCU recommande de refuser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-04-081.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus avant la séance, une question est posée lors de la séance.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces dérogations mineures compte tenu :

- de l'absence de préjudice;
- que le projet ne respecte pas l'objectif suivant du plan d'urbanisme : protéger et mettre en valeur les différents tronçons constituant les corridors de

Initiales		
Greffe		

10 août 2020

signature du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Interventions de monsieur le conseiller François Marcoux, de monsieur le maire Luc Brisebois et de la directrice du Service de l'urbanisme.

CM20 08 412

8.2.4. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-081 - abri matières résiduelles en cour avant - chemin des Cerfs

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-081 vise à autoriser l'implantation d'un abri à matières résiduelles dans la marge avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-07-146.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 413

8.2.5. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-106 - réductions de la superficie et de la profondeur - 111, rue de la Haie

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-106 vise à autoriser la création d'un lot :

- d'une superficie de 560 m² plutôt que de 800 m²;
- d'une profondeur de 23,77 m plutôt que de 25 m.

Le CCU recommande de refuser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-07-147.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

- IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces dérogations mineures, en concordance avec la demande 2020-DM-114, compte tenu que :
 - lors de l'achat de la propriété, les contraintes reliées à la copropriété étaient connues par le requérant;
 - cette dérogation est majeure et qu'il y a absence de préjudice;
 - les membres du conseil ne désirent pas créer de précédent en acceptant cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 414

8.2.6. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-113 - augmentation de la hauteur de la porte du garage - 125, rue de la Prairie

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-113 vise à autoriser la construction d'un garage attenant dont la porte est d'une hauteur de 3,05 m plutôt que de 2,5 m.

Le CCU recommande d'autoriser conditionnellement cette dérogation mineure

HILLE	ales
Maire	Greffe

10 août 2020

selon la résolution CCU20-07-149.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure aux condition et exigence énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 415

8.2.7. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-114 - diminutions de superficie, profondeur et largeur d'un lot - 109, rue de la Haie

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-114 vise à autoriser la création d'un lot :

- d'une superficie de 408,3 m² plutôt que de 800 m²;
- d'une profondeur de 23,76 m plutôt que de 25 m;
- d'une largeur de 17,18 m plutôt que de 20 m.

Le CCU recommande de refuser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-07-148.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces dérogations mineures, en concordance avec la demande 2020-DM-106, compte tenu que :

- lors de l'achat de la propriété, les contraintes reliées à la copropriété étaient connues par le requérant;
- cette dérogation est majeure et qu'il y a absence de préjudice;
- les membres du conseil ne désirent pas créer de précédent en acceptant cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 416

8.2.8. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-117 - portail d'entrée - lot 5 011 619 - chemin des Boisés

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-117 vise à autoriser la construction d'un portail d'entrée :

- dans un chemin privé au lieu d'une allée d'accès;
- sur un terrain qui ne possède pas de bâtiment principal.

Le CCU recommande d'autoriser conditionnellement ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-07-150.

Questions du public : une question a été reçue avant la séance et une question est posée lors de la séance.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de reporter la décision sur cette demande de dérogations mineures à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Initiales	
Maire	Greffe

10 août 2020

CM20 08 417

8.2.9. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-118 - aménagement de l'aire de stationnement - 446, rue de la Forge

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-118 vise à autoriser le réaménagement d'une aire de stationnement :

- dans l'espace de la cour avant compris dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la résidence alors que le règlement ne le permet pas;
- l'absence d'aire d'isolement de 1 m requise à partir du bâtiment et de la ligne latérale.

Le CCU recommande d'autoriser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-07-151.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 418

8.2.10. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-119 - empiètement d'une remise marge de recul arrière - projet intégré - 6-142, rue Pinoteau

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-119 vise à autoriser, dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment, l'implantation d'une remise attenante à 5,52 m plutôt qu'à 8 m de la ligne arrière.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-07-152.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 419

8.2.11. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-122 - augmentation de superficie d'une enseigne - 578-588, rue de Saint-Jovite

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-122 vise à autoriser un projet d'affichage d'une enseigne modulaire dont la superficie est de $4,27~\text{m}^2$ plutôt que de $3,5~\text{m}^2$.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-07-153.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 08 420

8.2.12. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-123 - réduction de superficie - lot 4 648 993 - chemin des Muses

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-123 vise à reconnaître des

Initiales	
Greffe	

10 août 2020

droits de construction sur un lot dont la superficie est de 3 702,7 m² plutôt que de 6 000 m².

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-07-154.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 421

8.2.13. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-125 - remise en cour avant - 201, rue Harrisson

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-125 vise à autoriser la construction d'une remise isolée en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'autoriser conditionnellement cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-07-155.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure aux condition et exigence énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 08 422

8.2.14. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-129 - construction neuve - Projet intégré d'habitation - Pinacle -1300-1320, allée du Géant

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-129 vise à autoriser la construction d'une habitation bifamiliale isolée avec un sous-sol alors que le règlement ne le permet pas dans cette zone.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-07-156.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 423

8.2.15. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-130 - augmentation de largeur et superficie du garage isolé - 710, chemin Paquette

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-130 vise à autoriser la construction d'un garage isolé au 710, chemin Paquette, qui déroge à la réglementation par :

- sa largeur de 12,19 m alors que le maximum autorisé est de 10 m;
- sa superficie de 124,8 m² alors que le maximum autorisé est de 65 m²;

	Initiales	
Γ		
L	Maire	Greffe

10 août 2020

• sa superficie représentant 75,26 % de la superficie du rez-de-chaussée du bâtiment principal alors que le maximum autorisé est de 75 %.

Le CCU recommande d'autoriser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-07-158.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures conditionnellement à ce que le garage soit exclusivement destiné à un usage résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 424

8.2.16. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-135 - abris matières résiduelles en marge avant - chemin des Cerfs

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-135 vise à autoriser l'implantation de 2 abris à matières résiduelles dans la marge avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-07-159.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. PIIA

CM20 08 425

8.3.1. Demande de PIIA - 2019-PIIA-166 - construction neuve - 598-604, rue du Moulin - PIIA-02 Portes d'entrée principales

Les travaux de construction d'un bâtiment de 12 logements au 598-604, rue du Moulin, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-PIIA-166, sont assujettis au PIIA-02 - Portes d'entrée principales en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-07-144.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu :

- que l'architecture est plutôt contemporaine et que certains détails sont à revoir afin de mieux s'intégrer à l'architecture des Laurentides;
- de la recommandation de refus de la demande de dérogations mineures 2019-DM-158.

Les membres du CCU suggèrent qu'un projet de plus petite taille serait plus approprié et recommandent d'accompagner la requérante afin de revoir l'architecture du bâtiment afin qu'elle s'intègre davantage au centre-ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Greffe	

10 août 2020

CM20 08 426

8.3.2. Demande de PIIA - 2020-PIIA-090 - enseigne - 441, route 117 - PIIA-13 Corridors de commerces structurants

Les travaux d'installation d'une enseigne rattachée pour annoncer le restaurant La Belle Province au 441, route 117, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-090, sont assujettis au PIIA-13 - Corridors de commerces structurants en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-07-160.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 427

8.3.3. Demande de PIIA - 2020-PIIA-104 - aménagement paysager - 751-761, rue de Saint-Jovite - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

Les travaux d'aménagement d'un mur de soutènement au 751-761, rue de Saint-Jovite, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-104, sont assujettis au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-07-161.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 08 428

8.3.4. Demande de PIIA - 2020-PIIA-107 - habitation bifamiliale isolée - allée du Géant - projet intégré d'habitation (Pinacle) - nouveau modèle (Pinacle hybride) - PIIA-12 Corridors de villégiature

L'acceptation d'un nouveau modèle d'une habitation bifamiliale isolée dans le projet intégré Pinacle situé sur l'Allée du Géant, visée par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-107 est assujettie au PIIA-12 - Corridors de villégiature en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-07-157.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

10 août 2020

CM20 08 429

8.3.5. Demande de PIIA - 2020-PIIA-120 - enseigne - 961-967, rue de Saint-Jovite - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

Les travaux d'installation d'une enseigne projetante pour annoncer le commerce Lina Restaurant Express au 961-967, rue de Saint-Jovite, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-120, sont assujettis au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-07-162.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 430

8.3.6. Demande de PIIA - 2020-PIIA-121 - rénovations - 150, chemin du Curé-Deslauriers - PIIA-08 Base sud

Les travaux de rénovation d'un bâtiment au 150, chemin du Curé-Deslauriers, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-121, sont assujettis au PIIA-08 - Base sud en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-07-163.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 431

8.3.7. Demande de PIIA - 2020-PIIA-124 - rénovations - 420, route 117 - PIIA-13 Corridors de commerces structurants

Les travaux de rénovation au 420, route 117, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-124, sont assujettis au PIIA-13 - Corridors de commerces structurants en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-07-164.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 432

8.3.8. Demande de PIIA - 2020-PIIA-126 - aménagement de terrain - 2220, chemin du Village - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature

Les travaux d'aménagement de terrain au 2220, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-126, sont assujettis au PIIA-05 - Tronçons de transition villageois/villégiature en vertu

Initiales	
Maire	Greffe

10 août 2020

du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-07-165.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 433

8.3.9. Demande de PIIA - 2020-PIIA-127 - rénovation - 895, rue Beattie - PIIA-11 Site du patrimoine Beattie-des-Pins et noyau patrimonial

Les travaux de peinture au bâtiment principal et de construction d'une nouvelle terrasse au 895, rue Beattie, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-127, sont assujettis au PIIA-11 - Site du patrimoine Beattie-des-Pins et noyau patrimonial en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-07-166.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 434

8.3.10. Demande de PIIA - 2020-PIIA-132 - construction neuve - 800, rue de Saint-Jovite - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

Les travaux de construction d'une habitation multifamiliale de 16 logements érigée sur 2 étages et demi au 800, rue de Saint-Jovite, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-132, sont assujettis au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement* (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-07-167.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 435

8.3.11. Demande de PIIA - 2020-PIIA-133 - enseigne - 1249, rue de Saint-Jovite - PIIA-02 Portes d'entrée principales

Les travaux d'installation d'une enseigne rattachée pour annoncer le commerce KFR CPA inc. au 1249, rue de Saint-Jovite, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-133, sont assujettis au PIIA-02 - Portes d'entrée principales en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-07-168.

Initiales	
Maire	Greffe

10 août 2020

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 08 436

8.3.12. Demande de PIIA - 2020-PIIA-134 - enseigne - 2195, chemin du Village - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature

Les travaux d'installation d'une enseigne détachée pour annoncer le commerce Les Immeubles Mont-Tremblant au 2195, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-134, sont assujettis au PIIA-05 - Tronçons de transition villageois/villégiature en vertu du Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-07-169.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

CM20 08 437

9.1. Aménagement d'un chemin d'accès - circuit canotable - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'aménagement d'un chemin d'accès pour le départ du circuit canotable de la rivière de la Diable et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total (taxes en sus)
Nordmec Construction inc.	270 025,00 \$
Paysagistes Northland inc.	296 940,00 \$
Excapro Inc.	305 233,40 \$
LEGD inc.	346 293,00 \$
Inter Chantiers inc.	369 670,04 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Nordmec Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'aménagement d'un chemin d'accès pour le départ du circuit canotable de la rivière de la Diable, au montant de 270 025 \$, taxes en sus (projet 2020-16, payable par le fonds de parcs), le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2020-09-01 préparés par la firme WSP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Initiales	
Maire	Greffe

10 août 2020

CM20 08 438

9.2. Demande à Hydro-Québec - mise en place et raccordement d'éclairage - chemin des Boisseaux

CONSIDÉRANT que suite à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux concernant la construction du chemin des Boisseaux, le propriétaire, 9118-5660 Québec inc. (Gestion Steben inc), doit procéder à la mise en place d'éclairage;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilité publique existants, mais qu'elle ne peut prendre entente directement avec un développeur privé;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU:

DE demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place et au raccordement d'un luminaire de rue de 3 000 K de type DEL sur le chemin des Boisseaux, sur le poteau numéro X0N0A, à l'extrémité du chemin, dans sa virée;

DE verser à Hydro-Québec :

- le montant facturé pour l'installation et le raccordement du luminaire (poste budgétaire 02-340-00-521);
- les coûts d'opération additionnels pour le luminaire selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519);

QUE les frais d'installation, de raccordement du luminaire, les coûts d'opération et les frais d'électricité, de même que tous les autres frais réellement encourus par la Ville en vertu des présentes, soient facturés au propriétaire (9118-5660 Québec inc.) du chemin des Boisseaux, jusqu'à ce que le chemin des Boisseaux soit cédé officiellement à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 439

9.3. Travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et de réfection du réseau d'égout sanitaire dans la servitude du CISSS des Sommets

CONSIDÉRANT que la Ville a dû procéder à des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et du réseau d'égout sanitaire dans la servitude du CISSS des Sommets - centre d'hébergement Mont-Tremblant, dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Espace public;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder un budget au montant de 75 000 \$, payable par la réserve d'aqueduc du secteur Centre-ville pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, ainsi que de 15 000 \$, payable par la réserve d'égout du secteur Centre-ville, pour le remplacement d'une section du réseau d'égout sanitaire dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Espace public (projet TP-2020-19-01) dans la servitude du CISSS des Sommets - centre d'hébergement Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM20 08 440

9.4. Étangs aérés - mesures et analyse des boues

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à des mesures, analyses complètes incluant la siccité des boues aux étangs aérés des stations Mont-Tremblant et du

Initiales	
Maire	Greffe

10 août 2020

secteur Village;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder un budget au montant de 11 000 \$, taxes en sus, payable par la réserve d'égout Mont-Tremblant, pour les mesures, échantillonnage, analyses complètes incluant la siccité des boues des étangs aérés des stations Mont-Tremblant et du secteur Village et réparti comme suit :

02-414-01-4535 500 \$, taxes en sus;02-414-02-4535 500 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 441

9.5. Prolongement de la rue du Télémark - acceptation provisoire des travaux de niveau I

CONSIDÉRANT l'entente signée par monsieur Guy Barbe, représentant de 164926 Canada inc., 2161-9077 Québec inc. et Mont Paysan inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM20 05 245, pour les travaux de prolongement de la rue du Télémark par l'aménagement d'une virée, incluant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU:

D'accepter les travaux de niveau I du projet de prolongement de la rue du Télémark, réalisés par Excapro inc sur une partie du lot 3 280 791 et des lots 3 278 788 et 3 280 923 (projeté 6 359 277) du cadastre du Québec;

D'autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux du niveau I au montant de 38 870 \$ duquel un montant de 7 774 \$ sera conservé comme garantie d'entretien;

QUE cette remise soit effectuée sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 442

9.6. Fin du projet pilote - rue Desjardins

CONSIDÉRANT la résolution CM20 07 381 visant à mettre à sens unique la rue Desjardins entre le boulevard du Docteur-Gervais et la rue de l'Iris, pour la période du 21 juillet 2020 au 21 juillet 2021;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus depuis la mise en place de ce projet;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de mettre fin au projet pilote et de rétablir la signalisation et la circulation à double sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

Initiales	
Maire	Greffe

10 août 2020

10. ENVIRONNEMENT

CM20 08 443

10.1. Gestion des matières résiduelles - entente avec la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT qu'aux termes de son Règlement 333-2018, la MRC des Laurentides a modifié sa déclaration de compétence afin de limiter sa portée et d'exclure la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'ensemble des villes et municipalités dont le territoire est compris dans le sien, conservant toutefois sa compétence en matière de disposition des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le règlement 353-2020 relatif à la disposition des matières résiduelles, adopté par la MRC des Laurentides le 19 mars 2020 abroge le règlement 301-2015, mettant ainsi fin à l'Entente relative à la gestion opérationnelle qui stipulait que l'entente demeurait en vigueur aussi longtemps que le règlement le restait;

Il EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'Entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 353-2020 relatif à la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CULTURE ET LOISIRS

CM20 08 444

11.1. Sécurisation du réseau de sentiers - affectation budgétaire

CONSIDÉRANT les problématiques de sécurité, de signalisation et d'érosion importante des sentiers près des 15^e et 17^e trous du golf Le Diable (Villa Bellevue et Geai bleu):

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser une affectation budgétaire de 25 900 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-52-535), payable par le fonds de parc afin de sécuriser les sentiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 445

11.2. Réaménagement de la salle de spectacles Première Scène - affectation budgétaire

CONSIDÉRANT le report de la saison Première Scène en 2021;

CONSIDÉRANT que le hall d'entrée nécessite une revitalisation;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser une affectation budgétaire de 30 000 \$, taxes en sus, payable par l'excédent de fonctionnement non affecté afin de réaménager le hall d'entrée de la salle de spectacles Première Scène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 08 446

11.3. Structures d'œuvres d'art - budget

Considérant que la Ville souhaite intégrer des œuvres d'art à l'Espace public afin d'égayer le territoire, raviver la vie culturelle en temps de pandémie, encourager les créateurs d'ici et promouvoir la salle d'expositions Alphonse-Desjardins;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'acquérir cinq structures d'affichage auprès de Momentum Art & technologie inc. au montant de 14 000 \$, taxes en sus, payable

Initiales	
Maire	Greffe

10 août 2020

par le règlement d'emprunt (2015)-146.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

- 12. POLICE (aucun point)
- 13. INCENDIE (aucun point)
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun point)
- 15. RAPPORT
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM20 08 447 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 20 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire Président de la séance Marie Lanthier Greffière

Initiales	
Maire	Greffe